

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
Date de la première version publiée: 08/25/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterProtect EL 850 TB medium  
Code du produit : 000000000051703025 000000000051703025  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
 Date de la première version publiée: 08/25/2020

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage:**  
 P405 Garder sous clef.

**Élimination:**  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	$\geq 20 - < 30$ *
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	$\geq 5 - < 10$ *
1,2-propylèneglycol	Propane-1,2-diol	57-55-6	$\geq 1 - < 5$ *
dioxyde de silicium	Dioxyde de silicium	7631-86-9	$\geq 1 - < 5$ *
oxyde de zinc	Oxyde de zinc	1314-13-2	$\geq 0.1 - < 1$ *
quartz (SiO <sub>2</sub> )	Silice cristalline	14808-60-7	$\geq 0.1 - < 1$ *
diuron	Diuron	330-54-1	$\geq 0 - < 0.1$ *
3-iodo-2-propynyl butylcarbamate	Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	$\geq 0 - < 0.1$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/30/2021
3.1	11/08/2021	000000261063	Date de la première version publiée: 08/25/2020

- 
- |   |   |   |
|---|---|---|
| En cas de contact avec la peau                    | : | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>En aucun cas n'utiliser de solvant.<br>En cas d'irritation, consulter un médecin.         |
| En cas de contact avec les yeux                   | : | Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.<br>laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue |
| En cas d'ingestion                                | : | Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.<br>Ne PAS faire vomir.   |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Peut provoquer le cancer par inhalation.<br>Peut provoquer le cancer.<br>Peut provoquer le cancer par inhalation.   |
| Avis aux médecins                                 | : | Traiter de façon symptomatique.   |

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés                         | : | Mousse<br>Eau pulvérisée<br>Poudre sèche<br>Dioxyde de carbone (CO2)  |
| Moyens d'extinction inappropriés                       | : | jet d'eau   |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.  |
| Produits de combustion dangereux                       | : | vapeurs nocives<br>oxydes d'azote<br>fumées<br>noir de carbone<br>oxydes de carbone   |
| Information supplémentaire                             | : | Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.<br>Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.<br>Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.<br>L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers    | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.  |

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/30/2021
3.1	11/08/2021	000000261063	Date de la première version publiée: 08/25/2020

- 
- |   |   |  |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.   |
| Précautions pour la protection de l'environnement                           | : | Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.<br>Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.                                  |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage                         | : | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).<br>Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.   |
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : | Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.<br>Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.<br>Éviter le contact avec la peau et les yeux.<br>Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.<br>Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.<br>Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.<br>Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. |
| Conditions de stockage sûres                                    | : | Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.<br>Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.<br>Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.<br>Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.  |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage       | : | Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.<br>Protéger de l'action directe des rayons de soleil.   |
| Température de stockage recommandée                             | : | > 5 °C  |
| Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage                | : | PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON FROIDE (INFÉRIEUR À 40°F/5°C).   |

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
 Date de la première version publiée: 08/25/2020

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
diuron	330-54-1	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL	10 mg/m3	NIOSH
		VME	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIHTLV
		VLE (Fraction respirable)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (fumées)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (poussière)	5 mg/m3	NIOSH
		VLE (fumées)	10 mg/m3	NIOSH
		Ceil_Time (poussière)	15 mg/m3	NIOSH
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (fumées)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (fumées)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Poussière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VLE (fumées)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
TWA (Respi-	2 mg/m3	CA AB OEL		

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
 Date de la première version publiée: 08/25/2020

		nable)		
		STEL (Respirable)	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		STEL (Respirable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (poussière respirable)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
		STEL (Fraction respirable)	10 mg/m3	ACGIH
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
dioxyde de silicium	7631-86-9	valeur REL	6 mg/m3	NIOSH
		VME	6 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	0.8 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA AB OEL
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière	10 mg/m3	CA QC OEL

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
 Date de la première version publiée: 08/25/2020

		totale)		
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup> (Dioxyde de titane)	ACGIH
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Porter un masque à filtre de particules / pour vapeurs organiques certifié NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection léger

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
Date de la première version publiée: 08/25/2020

---

Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	liquide
Couleur	:	pigmenté
Odeur	:	légère, type acrylique
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	8 - 9.5
Point de fusion	:	env. 0 °C
Point de congélation	:	env. 0 °C
Point d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	1
Densité relative	:	1.27
Densité	:	env. 1.0 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	:	Non applicable



## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
Date de la première version publiée: 08/25/2020

---

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	: Donnée non disponible
Poids moléculaire	: Donnée non disponible

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	: Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	: Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	: Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	: Des bases fortes Acides forts
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de carbone

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1      Date de révision: 11/08/2021      Numéro de la FDS: 000000261063      Date de dernière parution: 03/30/2021  
Date de la première version publiée: 08/25/2020

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer par inhalation.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version 3.1 Date de révision: 11/08/2021 Numéro de la FDS: 000000261063 Date de dernière parution: 03/30/2021  
Date de la première version publiée: 08/25/2020

---

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****diuron:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

**3-iodo-2-propynyl butylcarbamate:**

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/30/2021
3.1	11/08/2021	000000261063	Date de la première version publiée: 08/25/2020

et être éliminés comme le produit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Règlementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**NPRI Composants** : oxyde de zinc  
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(4-nonylphenyl)-.omega.-hydroxy-,branched  
acide carbonique, sel de zinc, basique  
acétaldéhyde  
1,4-dioxanne  
oxyde d'éthylène  
oxyde de propylène  
acrylonitrile  
plomb  
cadmium  
aldéhyde formique

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**DSL** : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**TSCA** : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/30/2021
3.1	11/08/2021	000000261063	Date de la première version publiée: 08/25/2020

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

## Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)	:	OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)	:	OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)	:	OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)
ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIHTLV	:	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible (US)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
NIOSH	:	NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL	:	Valeur limite acceptable
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
ACGIHTLV / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)
ACGIHTLV / VME	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
NIOSH / Ceil_Time	:	Valeur limite maximale et intervalle de temps (si indiquées):
NIOSH / valeur REL	:	Valeur limite d'exposition recommandée (REL):
NIOSH / VLE	:	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (court terme)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien interna-

## MasterProtect EL 850 TB medium

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/30/2021
3.1	11/08/2021	000000261063	Date de la première version publiée: 08/25/2020

---

tional; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/08/2021  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR